

Comité Directeur Confédéral du mercredi 12 janvier 2022

LA CPME EST LA PREMIÈRE ORGANISATION INTERPROFESSIONNELLE
À ÊTRE CERTIFIÉE ENGAGEMENT DE SERVICE QUALI'OP



Approbation du Comité Directeur
du 17 novembre 2021

François Asselin

Modification du Protocole National en Entreprise

Eric Chevée

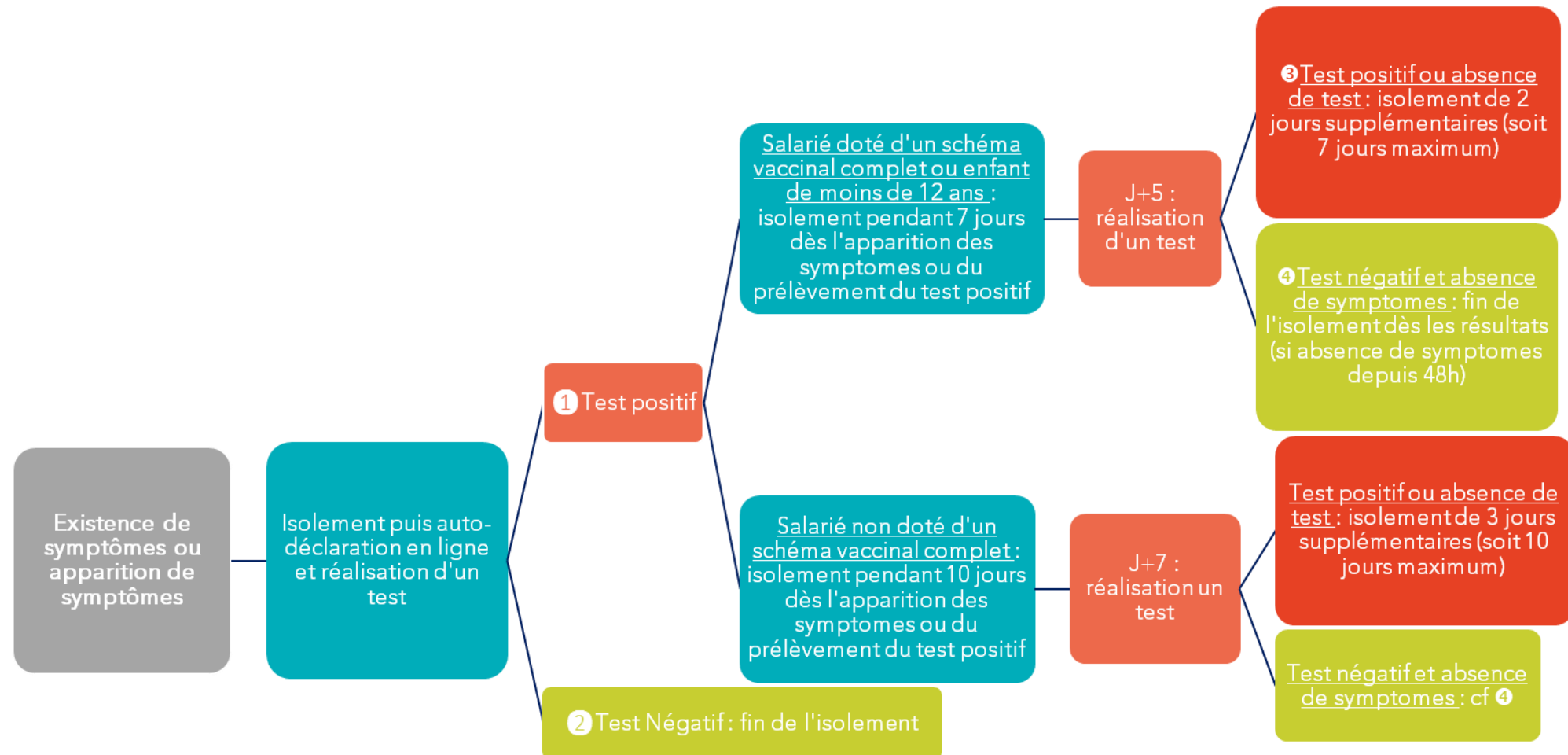
NOUVEAU PROTOCOLE NATIONAL EN ENTREPRISE

- Réintroduction de l'obligation de recours au télétravail
- 3 à 4 jours de télétravail par semaine pour les postes éligibles
- Amende de 1000 euros par salarié dans la limite de 50 000 euros par entreprise en cas de non-conformité au PNE : toujours en cours de discussion
 - disposition issue du projet de loi renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire
 - A noter, suppression de l'amende de 1000€ devant le Sénat en séance publique le 11 janvier 2022
 - Prochaine étape: commission mixte paritaire avec possible réintroduction de l'amende
- Elisabeth BORNE précise que les 3-4 jours de télétravail sont une moyenne à l'échelle de l'entreprise et non de chaque salarié. Certains peuvent « *en faire un peu moins et d'autres un peu plus* »*

*France Info, Télétravail : Elisabeth Borne va demander "à l'inspection du travail de faire preuve de pragmatisme" sur les nouvelles règles, 04/01/2022



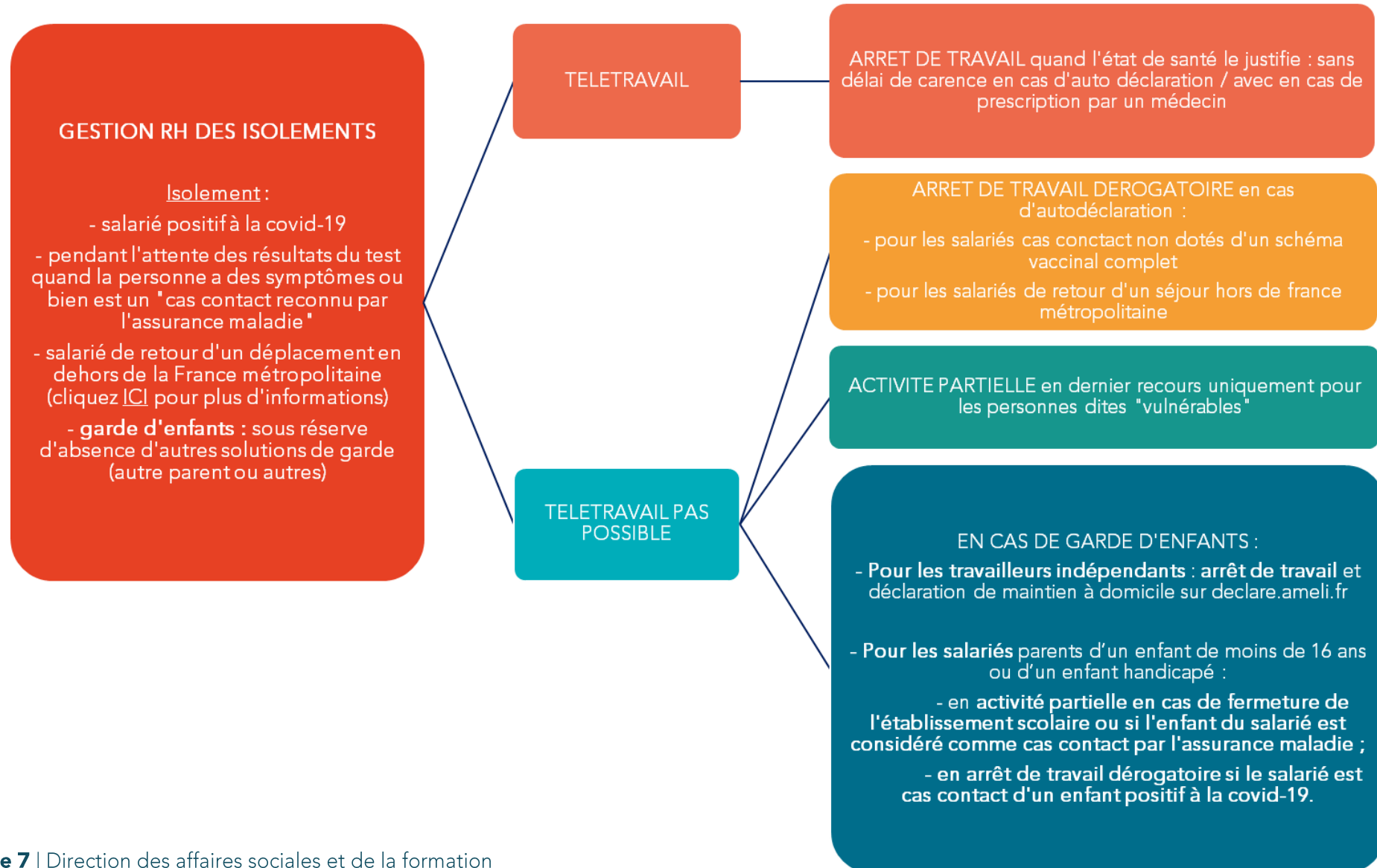
GESTION DES ISOLEMENTS : CAS POSITIF



GESTION DES ISOLEMENTS : CAS CONTACT



GESTION DES RH ISOLEMENTS





Mesures de compensation
financière pour les secteurs les plus
impactés par les restrictions
sanitaires : aide aux coûts fixes,
activité partielle, PGE

RAPPEL DU CONTEXTE

Une économie dynamique au second semestre 2021 :

- France : La croissance devrait atteindre 6,7% en 2021, un plus haut en 52 ans, selon l'Insee
- Le niveau d'activité d'avant crise a été retrouvé au 3^{ème} trimestre selon l'Insee

Mais de difficultés pour de nombreux secteurs

- Coût et difficultés d'approvisionnement des matières premières,
- Difficultés de gestion des ressources humaines,
- Retour des mesures de restriction liées à l'apparition du variant Omicron



RAPPEL DU CONTEXTE Enquête CPME de novembre 2021



- 4 dirigeants sur 10 constatent toujours une dégradation de leur situation financière depuis le début de la crise sanitaire. Dans le secteur de l'hébergement et restauration, la situation est plus préoccupante puisque 60 % informent d'une dégradation.



- Parmi les entreprises ayant recouru à un Prêt garanti par l'Etat, 29 % craignent ne pas avoir la capacité de le rembourser dans les conditions actuelles (taux, durée d'emprunt).



- Pour les métiers en tension, les entreprises sont nombreuses (76 %) à constater une hausse des prétentions salariales des candidats et une sur deux consent à augmenter le salaire moyen à l'embauche. En outre, plus de la moitié des entreprises craignent le départ de leurs salariés vers leurs concurrents.



- 82 % disent être impactées par les hausses des prix et 52 % éprouvent des difficultés à l'approvisionnement.

LES ANNONCES

Dans ce contexte Bruno Le Maire, Elisabeth Borne et Jean Baptiste Lemoyne ont annoncé de nouvelles mesures pour les entreprises. Elles concernent:

Les aides
coûts
fixes

L'activité
partielle

Le prêt
garanti
par l'Etat

LES AIDES COÛTS FIXES,

- Les entreprises des secteurs impactés (S1/S1bis) pourront bénéficier, pour le mois de décembre et de janvier, du dispositif « coûts fixes » dès lors qu'elles perdent 50% de leur chiffre d'affaires par rapport au même mois en 2019. Ce dispositif permet de compenser 90% (70% pour les entreprises de plus de 50 salariés) des pertes d'exploitation (EBE négatif).
- Concernant les discothèques, dont la fermeture a été prolongée, elles bénéficieront du dispositif « coûts fixes » avec une prise en charge à 100% des pertes d'exploitation (EBE négatif) pour les mois de décembre et de janvier.
- Pour accélérer le traitement des dossiers « coûts fixes », les équipes de la DGFIP sont renforcées avec une hausse de 50% des effectifs chargés du traitement des dossiers. Nous mettons également en place un dispositif accéléré qui traitera en quelques jours les demandes d'aides de moins de 50 000 euros, ce qui représente 2/3 des demandes.

ACTIVITE PARTIELLE

Peuvent bénéficier du dispositif de l'activité partielle sans reste à charge :

- Les entreprises des secteurs impactés (S1/S1bis) perdant plus de 65% de leur chiffre d'affaires,
- ou soumises à des restrictions sanitaires (interdiction des consommations debout, interdiction des consommations dans les lieux culturels, etc.),



PGE

Le 4 janvier le Ministre de l'économie a annoncé que certaines entreprises auront désormais la possibilité

- ① de décaler le premier remboursement du PGE de 6 mois
- ② Et/ou d'étaler leurs paiements sur dix ans

Pour en bénéficier les entreprises qui éprouvent des difficultés à rembourser leur PGE devront passer par la médiation des entreprises



- Nous attendons les précisions sur le dispositif qui doit résulter d'un charte signée avec la FBF
- Pour la CPME il est important que cette faculté soit ouverte à toutes les entreprises, indépendamment de leur taille ou de leur secteur d'activité
- La FBF indique que la réglementation bancaire contraint les banques à déclarer en défaut les entreprises qui bénéficieront de ce report sur l'ensemble de leurs créances bancaires (et pas seulement du PGE), avec un suivi étroit pendant toute la durée de la restructuration et encore 1 an après.

Présentation des priorités de la CPME dans le cadre de la Présidence Française de l'Union Européenne (PFUE)

Arnaud Haefelin, président de la commission « affaires
européennes »



PRÉSIDENTE FRANÇAISE DU CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

LES PROPOSITIONS DE LA CPME

CONTEXTE

Période de la Présidence française du Conseil de l'UE (PFUE) :

1^{er} janvier – 30 juin 2022

Trois rôles de la France :

1. Garantir la continuité d'activité du Conseil des ministres
2. Faire avancer l'agenda européen
3. Promouvoir la France en Europe

Importance de cette présidence pour la France :

- Moment politique rare (tous les 13,5 ans)
- Contexte politique européen intéressant (mi-mandat Commission européenne, coalition allemande)



LA CPME ET LA PFUE



SOMMAIRE

1	ACCOMPAGNER LES PME DANS LEURS TRANSITIONS ÉCOLOGIQUE ET NUMÉRIQUE Soutenir les PME vers la durabilité et la RSE* _____ p5 Permettre aux PME de récolter les fruits de la transition numérique _____ p7
2	SOUTENIR LA COMPÉTITIVITÉ DES PME DANS L'UNION EUROPÉENNE ET À L'INTERNATIONAL Renforcer l'attractivité et l'innovation _____ p9 Préserver la compétitivité des PME vis-à-vis des pays tiers _____ p12 Améliorer l'accompagnement et l'accès au financement _____ p13 Placer les PME des RUP* au cœur de l'action de l'Union européenne _____ p14
3	RENDRE « PME COMPATIBLE » L'OBJECTIF DE CONVERGENCE SOCIALE DES ÉTATS MEMBRES Construire avec les partenaires sociaux un droit du travail adapté aux contextes nationaux _____ p16 Lutter contre les détachements frauduleux _____ p17 Remédier à la pénurie de main-d'œuvre par les compétences _____ p18

* RSE : Responsabilité sociétale des entreprises
RUP : Régions ultrapériphériques

1. Accompagner les PME dans leurs transitions écologique et numérique

Propositions prioritaires :

- Inclure de manière **progressive** et **proportionnée** les TPE-PME dans la finance durable
- Garantir un développement **équitable** entre petits et grands acteurs du numérique
- Renforcer la **protection** des entreprises contre les risques numériques

Mécanismes à mettre en œuvre :

- Privilégier une approche **volontaire** pour les PME
- Prendre en compte la dimension **sectorielle**
- Prendre en compte les efforts des entreprises qui réduisent leurs émissions de CO₂ dans le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF)
- Développer des campagnes de **sensibilisation** et allouer des **ressources** dans les programmes

2. Soutenir la compétitivité des entreprises dans l'UE et à l'international

Propositions prioritaires :

- Faire de l'UE un **pôle industriel compétitif** en réformant la stratégie industrielle
- Créer les conditions d'une **taxation équitable** des PME
- Offrir aux PME un **environnement normatif plus sécurisé**
- **Préserver la compétitivité des PME** vis-à-vis des pays tiers
- Améliorer l'accompagnement et l'accès au financement
- **Placer les PME des RUP au cœur de l'action de l'Union européenne**

Mécanismes à mettre en œuvre :

- Principe du « **one in, one out** » et le « **test PME** » pour favoriser une « approche PME ».
- **Principe de réciprocité** pour les pays tiers
- **Code européen du droit des entreprises** à droit constant
- **Société unipersonnelle européenne à responsabilité limitée**
- **Réflexe « RUP européen »** et **statut de l'entreprise ultramarine**

3. Rendre « PME compatible » l'objectif de convergence sociale des Etats membres

Propositions prioritaires:

- **Eviter toute ingérence européenne** dans les droits nationaux relatifs au travail
- **Préserver les systèmes nationaux de salaires minima**
- **Impliquer les organisations représentatives des PME** dans la conception des qualifications

Demandes CPME :

- Ne pas créer de charges administratives supplémentaires
- Introduire une **flexibilité** suffisante pour tenir compte du contexte national
- Impliquer les partenaires sociaux dans un dialogue social effectif
- Favoriser des **mesures incitatives** et une **approche volontaire**

COMMUNICATION

- ➔ Large diffusion par courriers et mails, adressés à :
 - Fédérations membres et unions territoriales
 - Autorités françaises (président de la République, Premier ministre et membres du gouvernement, cabinets ministériels, partenaires sociaux, SGAE, Assemblée nationale et Sénat, Représentation permanent de la France, etc.)
 - Institutions européennes (Commissaires, directions générales de la Commission européenne, parlementaires européens, etc.)
 - Partenaires européens (SMEunited, organisations PME dans l'UE, *think tanks*, etc.)

- ➔ Presse :
 - Interview exclusive du président Asselin dans Les Echos
 - Reprises sur BFM Business, Europe 1

PROGRAMME LÉGISLATIF DE LA PFUE

- **Transition écologique :**

- La publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD)
- Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF)

- **Transition numérique :**

- DSA et DMA
- Cybersécurité et intelligence artificielle

- **Agenda social :**

- Proposition de directive relative aux salaires minima adéquats
- Proposition de directive relative aux conditions de travail des plateformes



Relance, puissance, appartenance

Le programme de la présidence
française du Conseil
de l'Union européenne

ÉVÈNEMENTS



- Accueil des Commissaires européens à Paris les 6 et 7 janvier
- Conférence sur les travailleurs détachés le 11 janvier
- Conférence ministérielle sur les régions ultrapériphériques les 12 et 13 janvier
- Conférences sur l'industrie et l'autonomie européenne les 13 janvier et 7 mars
- Présentation de programme de la PFUE par le Président de la République au Parlement européen le 19 janvier
- Conférence ministérielle sur l'économie sociale et solidaire les 17 et 18 février
- Conférence sur les relations UE –Afrique le 10 janvier et Sommet UE-Afrique les 17 et 18 février
- Sommet consacré au « nouveau modèle de croissance et d'investissement » les 10 et 11 mars
- Conseil européen les 24 et 25 mars

Retrouvez l'ensemble des évènements et actualités PFUE sur le [site officiel](#)

PREPARATION ELECTION PRESIDENTIELLE 2022

LA CPME EST LA PREMIÈRE ORGANISATION INTERPROFESSIONNELLE
À ÊTRE CERTIFIÉE ENGAGEMENT DE SERVICE QUALI'OP



CALENDRIER OFFICIEL

- **30 janvier 2022 : ouverture de la période de collecte des parrainages**
- **11 mars 2022 : date limite pour la publication de la liste officielle des candidats**
- **Scrutin**
 - **1^{er} tour : 10 avril 2022**
 - **2nd tour : 24 avril 2022**

(pour mémoire : les élections législatives se dérouleront les 12 et 19 juin 2022)

« DEBATS » POUR L'ELECTION PRESIDENTIELLE A LA CPME

- **QUOI ?** : Intervention des principaux candidats à la CPME, et échanges de questions/réponses avec des chefs d'entreprise sur la base du Livre Blanc CPME 2022 (1h par candidat)
- **QUI ?** : Principaux candidats déclarés = A. Hidalgo, Y. Jadot, J.L. Mélenchon, F. Roussel, V. Péresse, M. Le Pen, E. Zemmour, candidat LREM ...
- **QUAND ?** : Organisation en matinée en mars
- **QUEL PUBLIC ?** : Nos adhérents (UT et Fédérations professionnelles), plus de 200 personnes

-> En présence des grands médias nationaux

Merci de votre attention

